

Collège Pointe des
Châteaux

**Direction
Bureau
Du
Principal
NS 37**

☎-02 62 34 88 56
Fax-02 62 34 82 73

Mel :
ce.9741048w@ac-reunion.fr

Web :
<https://etab.ac-reunion.fr/clg-pointe-des-chateaux/>

48 rue Georges
Pompidou
97436 Saint Leu

Formalités d'inscription au collège Pointe des Châteaux en cours d'année scolaire

Les demandes d'inscription au collège Pointe des Châteaux doivent être formulées par écrit au chef d'établissement (ou par mël : ce.9741048w@ac-reunion.fr)

Vous devrez y préciser le nom, prénom, niveau de la classe souhaitée ainsi que les langues et options pratiquées par l'enfant.

De plus, vous y joindrez un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Le chef d'établissement émettra un avis après vérification d'une part de la sectorisation et d'autre part de l'effectif de l'établissement.

Vous devez vérifier quel est le collège de votre secteur à l'adresse suivante :
<https://portail.ac-reunion.fr/case/#index>

- **Si votre demande est validée**, le CPE prendra contact avec vous afin d'établir les formalités d'inscription.

Vous devrez obligatoirement fournir les pièces suivantes :

- Le certificat de radiation du dernier établissement
- Les 3 derniers bulletins de notes de votre enfant
- Le livret de famille (original + photocopies de toutes les pages)
- Le carnet de santé + photocopie des pages de vaccinations
- La photocopie de la décision de jugement (si parents séparés)

Procédure d'entrée en 6ème :

Pour les élèves scolarisés dans l'Académie :

- Se rapprocher du directeur de l'école de votre enfant

Pour les élèves non scolarisés dans l'Académie :

Les élèves **non scolarisés dans les établissements de l'Académie** (Zone Océan Indien, Métropole, DOM-TOM, CNED...), candidats à une entrée en 6ème dans un collège public de l'académie de La Réunion, doivent, sous l'autorité de leur école d'origine :

- compléter la fiche de liaison volets 1 et 2 : **volet 1 saisissable** **volet 2 saisissable**

Attention, dans le volet 2, au niveau des motifs de dérogation, le motif "autres" ne peut être qu'un motif sociale validé en commission.

Envoyer ces fiches accompagnées de la notification de passage en 6^{ème} au DRAIO de La Réunion de préférence par mël à :

- bo.secretariat@ac-reunion.fr
- ou par courrier : DRAIO, 5 rue du Maréchal Leclerc, 97400 St Denis (**Ne pas envoyer de courrier recommandé**)

Date limite de réception : le mardi 09 mai 2023

Le Principal
JL Macé

